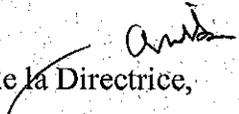


Québec, le 7 avril 2011

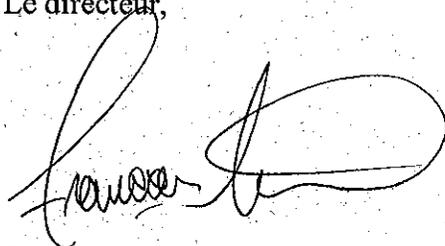
Madame Anik Montminy
Directrice
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4


Madame la Directrice,

À la suite du dépôt d'une pétition par le député de Johnson proposant la formation d'un comité de travail formé de représentants de la municipalité de Saint-Denis-de-Brompton et de la Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke, le 16 février 2011, je vous fais parvenir la réponse à cette pétition afin qu'elle soit déposée conformément à l'article 64.8. R.A.N.

Veuillez agréer, Madame la Directrice, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur,



François Crête

p. j. 1

Québec, le 7 avril 2011

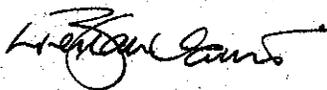
Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 16 février 2011 était déposé à l'Assemblée nationale l'extrait d'une pétition signée par 105 citoyens de la municipalité de Saint-Denis-de-Brompton. Cette pétition a pour objet de demander à la Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke de surseoir à son plan de réaménagement du bassin d'alimentation de l'école du Jardin-des-Lacs et de demander la mise sur pied d'un comité de travail formé de représentants de la municipalité et de la Commission scolaire pour étudier les solutions envisagées pour répondre aux besoins éducatifs de l'effectif scolaire provenant de Saint-Denis-de-Brompton.

Il appartient aux commissions scolaires de décider de l'organisation de leurs services pédagogiques, en utilisant les immeubles dont elles disposent. En procédant à la modification des bassins d'alimentation de ses écoles, la Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke constate qu'elle dispose de toutes les places requises pour accueillir son effectif scolaire.

Veuillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



LINE BEAUCHAMP